

1141 - Fonctionnement du Réseau 67

**Participation financière de la commune du
HOHWALD à l'extension hivernale de la ligne
régulière du Réseau 67 jusqu'au Champ du Feu**

Rapport n° CP/2011/286

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

La ligne régulière n°541 du Réseau 67 qui relie Barr au Hohwald a été prolongée jusqu'au Champ du Feu pour la période hivernale 2010-2011 suite à la demande de la commune du Hohwald.

Cette demande locale a fait l'objet d'un accord de la commune du Hohwald pour une prise en charge financière à hauteur de 20% du montant du surcoût relatif à l'extension de la ligne régulière n° 541, soit une participation de 1000 euros, qu'il convient de formaliser par voie de convention

La ligne régulière n°541 du Réseau 67, créée dans le cadre du schéma directeur des transports et déplacements en septembre 2008, dessert les communes de Barr, Mittelbergheim, Andlau et le Hohwald.

Elle offre à la fois des correspondances avec les principaux TER en gare de Barr pour les trajets des salariés et des élèves / étudiants, mais propose également des services à vocation plus touristique sur le vignoble ou au Hohwald par le transport des vélos ou la desserte saisonnière du parc aventure du col du Kreuzweg.

Après un premier essai à son initiative avec l'office de tourisme, une semaine à l'hiver 2009, la commune du Hohwald a sollicité le Conseil Général afin d'étudier la possibilité de prolonger cette ligne régulière jusqu'au Champ du Feu pour la période hivernale 2010-2011, à l'instar de la navette des neiges (ligne n° 252) qui existe déjà au départ de Schirmeck.

Cette demande est motivée par l'attrait important du massif pour les skieurs, qui pourraient bénéficier d'un mode de transport en commun pour se rendre à la station du Champ du Feu depuis le Piémont des Vosges.

Après analyse technique de faisabilité et de coût, il est apparu opportun de pouvoir mettre en œuvre cette desserte pour un premier essai à l'hiver 2010-2011, à raison :

- d'un aller-retour en semaine lors des périodes de vacances scolaires des 3 zones,
- un aller-retour les samedis, dimanches et jours fériés pendant toute la période hivernale.

Néanmoins, pour satisfaire à cette demande à caractère très local, il a été proposé à la commune du Hohwald de participer financièrement au surcoût d'exploitation induit par l'extension de la ligne n° 541, à hauteur de 20 % (soit 1 000 € sur un surcoût total pour la saison de 5 000 €). Ce barème a été retenu par association avec les participations locales pour les dessertes par transports scolaires départementaux de sites périscolaires.

La saison s'étant achevée le 13 mars 2011, il est proposé d'approuver une convention financière pour permettre de récupérer les 20% de la participation de la commune du Hohwald au surcoût relatif à l'extension de la ligne régulière n°541, soit une participation de 1000 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25787	77-7788-821	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la conclusion d'une convention financière avec la commune du Hohwald dans le cadre du cofinancement à hauteur de 20% (soit 1000 euros) de l'extension de la ligne régulière du Réseau 67 n° 541, du Hohwald au Champ du Feu, pour la période hivernale 2010-2011*
- *autorise par ailleurs son président à signer cette convention au nom du Département.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL